



Actualités

Fruits et légumes

Le collectif « Sauvons les fruits et légumes » dénonce des distorsions de concurrence

Publié le lundi 22 mars 2010 - 17h59

Le collectif « Sauvons les fruits et légumes » dénonce de graves distorsions de concurrence en matière phytosanitaire. « Attente de dérogations, défaut d'homologations de produits phytosanitaires, suppression de molécules, les producteurs se trouvent démunis alors que les voisins européens ont accès à des solutions phytosanitaires homologuées », indique le collectif dans un communiqué publié vendredi.

Le collectif dénonce notamment le manque de moyen de lutte des producteurs de pommes contre le puceron lanigère. « En production conventionnelle, seule la molécule pyrimicarbe, à l'efficacité très insuffisante, est autorisée pour lutter contre ce ravageur. Dans les autres pays européens, la clothianidine, beaucoup plus efficace, est déjà homologuée depuis plusieurs années. En agriculture biologique, les producteurs français n'ont aucun produit autorisé pour lutter contre le puceron lanigère. Chez nos voisins de l'UE, l'huile de neem est homologuée depuis plusieurs années, » s'insurge le collectif.

Même constat du côté des homologations concernant la tavelure. « Agréée dans certains pays européens contre la tavelure en production de pommes bio, la bouillie sulfo-calcique est toujours interdite en France. Seule la bouillie nantaise, bien moins efficace est homologuée, note le collectif. Pour les variétés traditionnelles (golden et gala), la production en bio devient même impossible. Seules quelques variétés résistantes à la tavelure peuvent être cultivées. »

Le problème est identique pour la benzyladénine, molécule indispensable pour l'éclaircissage des pommiers. « Autorisée depuis plusieurs années en Allemagne et en Italie, elle a bénéficié d'une dérogation en France en 2009. Chaque année, les arboriculteurs doivent attendre la dernière minute pour avoir la garantie de pouvoir utiliser la molécule », constate le Collectif.

« Nous avons constamment un retard de 3 à 10 ans dans les processus d'homologation, observe Jean-Claude Moron, arboriculteur et porte-parole du collectif. A ce rythme là, nous ne survivrons pas plus de quelques années à la concurrence. »

F.M.